

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 21**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3492-2002</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>24 novembre 2003</i>
Pièces n°: <i>HQD-13</i>

*document
6.21*

Engagement # 21 :

Vérifier les coûts additionnels engendrés par la dernière convention collective pour le Distributeur, sur une base annuelle entre 2004 et 2006 (demandé par la Coalition)

Réponse à l'engagement :

Hypothèses :

Afin d'évaluer les coûts additionnels pour le Distributeur des paramètres salariaux négociés lors des dernières conventions collectives, plusieurs hypothèses ont été retenues :

- Les impacts monétaires ont été estimés à partir de la masse salariale directe de 2002 (réel 2002);
- Pour les années 2003, 2004, et 2005, les projections des masses salariales annuelles ont été faites à effectif constant de fin d'année, basé sur l'année 2002;
- La part du Distributeur dans les coûts additionnels des conventions collectives pour Hydro-Québec est établie au prorata de l'effectif du Distributeur sur l'effectif total de fin d'année 2002 d'Hydro-Québec.

Le tableau 1 établit la part de l'effectif du Distributeur dans l'effectif d'Hydro-Québec.

TABLEAU 1			
Effectif permanent et temporaire de fin d'année 2002 ¹			
	Hydro-Québec	HQD	Part d'HQD
Bureau	4 637	2 979	64%
Métiers	5 350	1 951	36%
Techniciens	2 227	410	18%
Employés de réseau	99	26	26%
Spécialistes	3 352	886	26%
Ingénieurs	1 291	242	19%
Scientifiques	260	0	0%
BNR	254	50	20%
Professionnels	881	188	21%
Cadres	1 687	617	37%
Total	20 038	7 349	37%

¹ excluant le personnel de chantier et le personnel non rémunéré

Impacts sur la rémunération directe :

Les coûts additionnels associés à la rémunération directe pour Hydro-Québec figurent au Tableau 2 suivant :

TABLEAU 2
Coûts additionnels d'Hydro-Québec pour 2004, 2005 et 2006
Rémunération directe²

	Coûts additionnels 2004-2006 (M\$)			TOTAL
	2004	2005	2006	
Bureau	7,61	4,86	4,96	17,43
Métiers	12,64	8,36	8,53	29,53
Techniciens	5,87	3,67	3,74	13,28
Total SFCF	26,12	16,89	17,23	60,24
Employés de réseau	0,50	0,33	0,34	1,16
Spécialistes	6,66	0,00	0,00	6,66
Ingénieurs	2,41	2,48	2,53	7,42
TOTAL SYNDIQUÉ	36,39	24,41	24,90	85,70

² La rémunération directe comprend le salaire de base, le temps supplémentaire, le régime d'intéressement et l'ensemble des autres primes et indemnités.

À partir des tableaux 1 et 2, il est possible d'estimer au tableau 3 la part attribuable au Distributeur des coûts additionnels (rémunération directe) associés aux conventions collectives récemment négociées.

TABLEAU 3
Estimation de la part de HQD dans les coûts additionnels

	Coûts additionnels 2004-2006 pour HQD (M\$)			TOTAL
	2004	2005	2006	
Bureau	4,80	3,12	3,19	11,20
Métiers	4,61	3,05	3,11	10,77
Techniciens	1,08	0,68	0,69	2,45
Total SFCF	10,58	6,85	6,98	24,41
Employés de réseau	0,13	0,09	0,09	0,31
Spécialistes	1,76	0,00	0,00	1,76
Ingénieurs	0,45	0,47	0,47	1,39
TOTAL SYNDIQUÉ	12,92	7,40	7,55	27,87

Amélioration des avantages sociaux :

Bine qu'il ne soit pas possible de répartir les coûts additionnels d'Hydro-Québec et d'Hydro-Québec Distribution relatifs à l'amélioration des avantages sociaux pour chacune des années, ces coûts, pour la période de 5 ans couvrant les années 2004 à 2008 inclusivement, sont de 7,6 millions de dollars pour Hydro-Québec et de 3,3 millions de dollars pour le Distributeur. Ces améliorations ne s'appliquent qu'aux employés du SCFP (bureaux, métiers et techniciens) et aux employés de réseau.

À l'exception des spécialistes, les coûts additionnels dus à la modification temporaire de la part des coûts des régimes d'assurance pour les années 2004, 2005 et 2006 apparaissent pour Hydro-Québec et Hydro-Québec Distribution au tableau 4 suivant :

TABLEAU 4
Modification temporaire de la part des coûts des régimes d'assurance
2004, 2005 et 2006 (M\$)

	Coûts HQ	Part HQD
SCFP	17,50	7,65
Employés de réseau	0,30	0,08
Ingénieurs	2,90	0,54
Spécialistes (2004)	1,00	0,26
TOTAL	21,70	8,54

Note : la répartition par année n'est pas disponible

Sur l'impact des modifications au régime de retraite sur la charge de retraite de 150 millions de dollars pour les années 2004 à 2008 (voir réponse à la question 2.5 de la Coalition à la pièce HQD-11, Document 12) la part du Distributeur représenterait 55 millions de dollars.